

**DEMANDE DE REGIME SPECIAL D'ETUDES (RSE)
Année universitaire 2022/2023**

A retourner compléter au service de scolarité de votre formation pour le :

- 3 octobre 2022 pour une demande aux semestres impairs ou à l'année
- 11 février 2023 pour une demande aux semestres pairs

Le régime spécial d'études s'adresse aux étudiant.es qui peuvent justifier de leur impossibilité de suivre la totalité des enseignements. Le régime spécial d'études peut être obtenu pour tout ou partie des enseignements. L'acquisition des connaissances et des compétences est alors évaluée par des contrôles terminaux. En cas d'attribution du RSE, celui-ci n'est plus révocable en cours de semestre et engage l'étudiant.e à s'y conformer.

Nom :	Prénom :
N°étudiant :	Téléphone :
Adresse postale :	
Code postal :	Ville :
Inscrit en : <input type="checkbox"/> L1 <input type="checkbox"/> L2 <input type="checkbox"/> L3 <input type="checkbox"/> M1 <input type="checkbox"/> M2	Mail Lyon 2 :
Mention :	Parcours :

cocher	VOTRE SITUATION	PIECES A FOURNIR
	Salarié(e) dont le planning de travail n'est pas compatible avec l'emploi du temps de la formation (+10h/ semaine)	- Copie du contrat de travail pour les CDD. - Copie du contrat de travail et attestation récente de l'employeur pour les CDI. - Planning visé par le responsable de l'entreprise.
	Etudiant.es en service civique ou un volontariat militaire	- contrat ou attestation
	Etudiant.es chargé.es de famille	- copie du livret de famille
	Etudiant.es en situation de handicap	- certificat médical / attestation du SSU
	Artistes de haut niveau	- attestation délivrée par la DVEC
	Sportifs-ves de haut niveau	- attestation délivrée par le SUAPS
	Etudiant.es accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au livre II de la quatrième partie du code de la défense	- attestation des services administratifs du Ministère des Armées
	Etudiant.es accomplissant des missions dans la réserve opérationnelle de la police nationale prévue à la section 4 du chapitre 1er du titre 1er du livre IV du code de la sécurité intérieure	- attestation délivrée par les services administratifs de la police nationale
	Etudiant.es élu.es dans les conseils des établissements et des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires	- Attestation de la Direction* en charge de l'instance ou de la DVEC* pour les responsables d'association
	Etudiantes enceintes	- certificat médical
	Etudiant.es engagé.es dans plusieurs cursus ou AJAC	- copie du relevé de notes (AJAC) - certificat de scolarité
	Etudiant.es à besoins éducatifs particuliers	- attestation
	Etudiant.es en situation de longue maladie	- certificat médical / attestation du SSU
	Etudiant.es entrepreneurs	- justificatif de l'entreprise ou autoentreprise

Je sollicite par la présente demande, accompagnée des justificatifs nécessaires :

- un régime spécial d'études annuel
- Ou un régime spécial d'études pour tous les enseignements du semestre : pair impair
- Ou un régime spécial d'études pour les enseignements suivants (RSE partiel) :

La demande déposée ne préjuge pas de sa recevabilité.

La décision vous sera transmise par mail, à votre adresse universitaire (@lyon2.fr).

ATTENTION :

En Licence, si vous souhaitez faire une demande de RSE (partiel) pour :

- l'enseignement de TIC (en licence), vous devez effectuer votre demande auprès de l'ICOM (Campus Portes des Alpes) : via Moodle (cours TIC).

- l'enseignement de langue vivante, vous devez effectuer votre demande auprès du Centre de Langues (CDL, Campus Portes des Alpes)

https://sites.univ-lyon2.fr/centre-de-langues/scolarite_langues_transversales/

Je, soussigné

Certifie avoir pris connaissance des conditions particulières d'attribution du RSE.

Fait le

Signature

Décision du responsable de la formation

Avis sur la demande de RSE : Favorable Défavorable

Motif en cas d'avis défavorable :

Date :

Signature :